

Un plan climat pour le Territoire

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la séquestration du CO2 et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.



Ainsi, conformément à la loi sur la transition énergétique, adoptée en juillet 2015, et après avoir délibéré le 15 décembre 2015, Rodez agglomération a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

Fort d'un travail d'élaboration partagée de 3 ans, Rodez Agglomération a adopté le 25 septembre 2018 le premier plan climat air énergie de la Région Occitanie



Un document stratégique

Le Plan Climat est un document d'orientation stratégique.

A partir de nombreux éléments de diagnostics, il définit des objectifs et des orientations à atteindre aux horizons 2021, 2026, 2031 et 2050 pour :

- développer les énergies renouvelables,
- maîtriser les consommations énergétiques,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques,
- améliorer la séquestration carbone et
- s'adapter au changement climatique.

Un Plan Climat se construit autour de trois objectifs complémentaires :

- L'atténuation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter (atténuer) le changement climatique et l'impact de la hausse du prix de l'énergie,
- L'adaptation aux conséquences des évolutions climatiques : hausse des températures, évolution des précipitations, fréquence et gravité des phénomènes naturels liés au climat (inondations, canicules...
- La préservation de la qualité de l'air

Le Plan Climat Air Energie du Territoire est un document d'analyse et de programmation pour :

- Organiser la réponse aux besoins en énergie du territoire et la lutte contre le changement climatique;
- Décliner les politiques sectorielles (développement économique, transports, environnement et cadre de vie, aménagement du territoire...) en fonction de ces besoins.



Un plan d'actions

L'élaboration partagée des actions :

Les éléments de diagnostics laissent apparaître 4 grands secteurs représentant à eux seuls 75% des émissions du territoire. Le programme d'actions du PCAET est le fruit du travail mené lors des 4 ateliers participatifs thématiques, et un spécifique aux collectivités territoriales (Rodez agglomération et les 8 communes, réunis pendant l'année 2016). Les thématiques traitées ont été les suivantes :

- Atelier Collectivités (Réservé aux collectivités)
- Atelier Mobilités et transport de marchandises
- Atelier Résidentiel et Aménagement
- Atelier Industries et Tertiaire
- Atelier Agriculture, Eau et Alimentation

Chaque atelier sur la base des éléments de diagnostic a été amené à proposer des actions afin d'atteindre des objectifs fixé par la loi sur la transition énergétique. Le but a également été de créer des partenariats plus techniques que financiers pour mettre en place des actions sur le territoire

Il a été délibérément décide de ne pas consacrer une partie du programme d'action à l'adaptation au changement climatique mais bien d'identifier les actions ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique dans le programme d'actions.

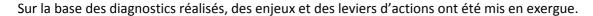
De la même manière, les actions ayant un impact sur la qualité de l'air sont également identifiées dans chaque fiche action.

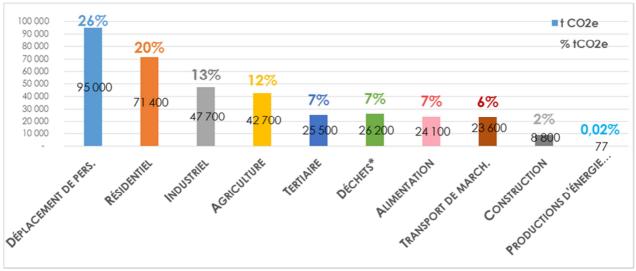
Plus d'une soixantaine d'acteurs du territoire ont participé à ces différents ateliers et ont co-construit le programme d'actions.

L'ensemble des actions proposées ont ensuite été présentées en séance plénière du comité de suivi le 11 octobre 2016, la validation politique restant de la prérogative du comité de pilotage et, enfin, du conseil communautaire.



Une stratégie opérationnelle :





Répartition des émissions de gaz à effet de serre par secteurs sur le territoire

Ces derniers ont servis de base à la définition des 22 objectifs stratégiques avec les acteurs du territoire répondant à 7 axes stratégiques :

Axe stratégique 1 :

✓ Piloter, Animer et Evaluer le PCAET

Axe stratégique 2 :

✓ Rodez Agglomération, collectivité responsable

Axe stratégique 3 :

✓ Accompagner un développement économique moins carboné

Axe stratégique 4:

✓ Aménager un territoire durable

Axe stratégique 5 :

✓ Favoriser une mobilité sobre en carbone

Axe stratégique 6 :

√ Vers un territoire résilient

Axe stratégique 7 :

✓ Préserver la qualité de l'air

Sur la base de cette arborescence, 66 actions, co-construites par les acteurs du territoire composent le programme d'actions du PCAET. Chaque axe stratégique se décline en objectifs stratégiques conditionnés à la réalisation d'actions concrètes sur le territoire.

Le programme d'actions complet du plan climat est consultable sur le site internet de Rodez Agglomération

rodezagglo.fr

Un engagement à agir/poursuivre ensemble

Plus personne ne peut douter de l'importance du changement climatique et de ses conséquences. Chacun, à son niveau, doit agir, modifier ses comportements, en atténuer les conséquences; réduire les émissions de gaz à effet de consommations serre, les énergétiques, maîtriser polluants les atmosphériques, développer les énergies renouvelables.

Nous devons plus que jamais nous préparer à vivre en préservant la ressource en eau, veiller à la vulnérabilité alimentaire, faire évoluer l'urbanisme et l'habitat, veiller aux conséquences sur la santé de la pollution atmosphérique. Le programme est vaste.

Depuis 2013, Rodez Agglomération a diminué ses propres émissions de gaz à effet de serre de plus de 17%, bien plus que l'objectif fixé et nous avons été labélisés Territoire à Energie Positive pour la croissance verte.

Avec le soutien de très nombreux acteurs locaux, tous secteurs d'activité confondus, un Plan Climat Air Energie, outil de planification stratégique, a été élaboré.

Il anticipe la fracture énergétique et enclenche un changement de modèle économique et sociétal préservant nos ressources. Il devance, dans tous les domaines, les effets du dérèglement climatique : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, l'agriculture, l'industrie...



Charte d'engagement

Nous, acteurs du territoire, en participant à l'élaboration du programme d'actions, ou en rejoignant le comité de suivi pendant la mise en œuvre du Plan Climat, avons conscience de l'urgence climatique et des actions que nous pouvons mettre en œuvre sur le territoire pour y répondre.

Cette mise en œuvre nécessite de recourir à l'action collective et de créer des synergies sur le territoire.

Dans ce cadre, (nom de la structure), s'engage à :

- suivre les actions du PCAET sur lesquelles il/elle intervient, en participant aux comités de suivi et ateliers organisés par Rodez Agglomération dans le cadre de son rôle d'animateur et de coordinateur de la transition énergétique sur le territoire ;
- mettre en œuvre les actions du PCAET;
- fournir les éléments (données chiffrées, indicateurs de suivi ou de résultat dont elle pourrait disposer...) qui permettront d'évaluer les actions du PCAET et, plus largement, l'efficacité de la politique de lutte contre le changement climatique et de préservation de la qualité de l'air ;
- partager l'expérience acquise par la structure ;
- apposer sur ses documents de communication pour ses actions en lien direct avec la lutte contre le changement climatique, le logo « Acteurs engagés pour le climat » fourni par Rodez Agglomération

Rodez Agglomération s'engage à :

- organiser l'animation du dispositif relatif au Plan Climat Air Energie Territorial;
- coordonner les actions menées par les partenaires sur le territoire ;
- communiquer sur ses supports, dans le cadre de la stratégie de communication du PCAET, les actions des acteurs engagés dans la démarche et à mettre en lumière les synergies existantes sur le territoire ;
- réunir, au moins deux fois par an, le comité de suivi du PCAET, composé des membres ayant élaboré le Plan Climat dès l'année 2016, et des acteurs du territoire qui en feront la demande en cours de réalisation du programme d'actions ;
- organiser des temps de concertation et d'évaluation du dispositif, dans un souci d'amélioration continue ;
- fournir le logo « Acteurs engagés pour le climat » aux structures/organisations/collectivités signataires de la présente charte.

Le travail mené dans le cadre des instances citées sera guidé par des valeurs partagées par les membres :

- En ce qui concerne les modalités de travail : partage et confiance, créativité, coopération, constructivité ;
- En ce qui concerne les modalités de savoir être : convivialité, bienveillance, conviction et enthousiasme.

Fait le, à	
Structure/organisation/collectivité signataire :	Rodez Agglomératior
Représentée par :	Représentée par :

